



CONSEIL DE QUARTIER no 7 SECTEUR LEMOINE – BAIE-CARRIÈRE

COMPTE RENDU de la séance du conseil de quartier n°7, secteur Lemoine – Baie Carrière tenue le 18 octobre 2022 à 19 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Val-d'Or.

PRÉSENCES

Mme Lisyane Morin, conseillère municipale du district no. 7 et présidente du conseil de quartier
M. Camil St-Hilaire, conseiller de quartier
Mme Frédérique Cornellier, conseillère de quartier
M. Achille Duranceau, conseiller de quartier
M. Régis Côté, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

ABSENTS

M. Albert Couture, conseiller de quartier
M. Roger Morissette, conseiller de quartier

ASSISTANCE : 6 personnes

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Mme Lisyane Morin, présidente du conseil de quartier, souhaite la bienvenue aux gens présents. Elle procède ensuite à l'ouverture de l'assemblée. Il est 19 h 08.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente effectue la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Duranceau, de l'adopter tout en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2022-10-01

3. Lecture, suivis et adoption du compte rendu de l'assemblée du 19 mai 2022

La présidente effectue une lecture rapide du compte rendu de la dernière rencontre. Elle propose de réaliser les suivis des différents points de la dernière rencontre au fur et à mesure :

- a) **Disque-golf** : Début octobre, le Service Sports et plein air de la Ville de Val-d'Or a inauguré un parcours de disque-golf dans le secteur du parc Belvédère. M. Camil St-Hilaire s'est dit pleinement satisfait de s'être adonné à cette activité de loisir inédite. L'inscription n'étant pas requise, il suffit de se rendre sur place pour jouer une partie.
- b) **Jeu libre** : Quelques éléments demandés ont été transmis au Comité consultatif de circulation (C.C.C.) par Mme Morin.
- c) **Passage piétonnier Louise-Lemay** : Le passage pour piétons a été jalonné l'été passé.
- d) **Policrière-marraine** : Mme Morin a acheminé quelques points à la policière-marraine attitrée pour le quartier. Au printemps, il lui est toujours demandé de faire un peu plus de tournées dans le coin de Baie-Carrière en raison de l'ouverture de la pêche, car les automobilistes peuvent rouler rapidement. Il y avait également une problématique de seringues abandonnées au sol dans un secteur; cette information fut transmise.

e) **Sonnettes pour vélos** : Mme Morin mentionne qu'elle est au courant que la Sûreté du Québec a réalisé une tournée sur la piste cyclable pour sensibiliser les cyclistes, mais elle n'a pas eu de suivi.

Il est proposé par M. Camil St-Hilaire d'adopter le compte rendu de la dernière assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2022-10-02

4. Intervenants invités

a) **Goldex** : présentation reportée à une date ultérieure.

5. Points d'information et de discussion

a) **Jeu libre dans la rue - rue Chaud-Bois** : Mme Morin explique aux citoyens présents le fonctionnement de Jeu libre dans la rue. La rue Chaud-Bois a été demandée par M. Michel Cloutier, qui sera responsable de recueillir les signatures de ses concitoyens. Le conseil de quartier appuie le Jeu libre dans la rue à la rue Chaud-Bois. Il est proposé par M. Camil St-Hilaire que cette option soit évaluée par le Comité consultatif de circulation (C.C.C.).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2022-10-03

b) **Budget de quartier** : Mme Morin explique que depuis l'an dernier, la Ville de Val-d'Or alloue un montant de 2500 \$ par conseil de quartier afin de permettre la concrétisation de projets collectifs, pilotés par les citoyens. Les fonds ne peuvent s'accumuler d'une année à l'autre, il importe donc de soumettre ses idées de projet avant la fin de l'année financière se terminant au 31 décembre. La première année, on avait investi dans le traçage du petit passage piétonnier Louise-Lemay. M. Albert Couture avait mis beaucoup d'énergie dans ce projet. Les travaux ont été effectués. Or cette année, pour l'instant, aucun projet n'a émergé du quartier. Mme Morin invite donc l'assemblée à s'exprimer à ce sujet :

Parmi les propositions reçues, on retient deux options :

- Mme Frédérique Cornellier ramène au conseil l'idée d'une citoyenne qui avait proposé d'organiser une activité familiale de quartier sur la Petite pente de ski en hiver. L'assemblée se montre en faveur.
- Une citoyenne propose quant à elle une plantation de pommiers à la traverse piétonnière. L'idée est bien accueillie, simplement Mme Morin rappelle que les citoyens devront se mobiliser pour planter les arbres.

c) **Information sur le projet de gravière Norascon** : Mme Morin propose un bilan des démarches réalisées par la communauté de Val-d'Or jusqu'ici, qui s'est positionné en majorité contre le projet de gravière mis de l'avant par l'entreprise Norascon. En vue d'obtenir l'acceptabilité sociale pour son projet, Norascon a prolongé sa période de consultation jusqu'au 21 novembre. Les gens ont la possibilité de participer à cette consultation en déposant leurs questions, commentaires ou mémoires.

Le 17 octobre dernier, lors du conseil de ville, la Ville s'est prononcée contre le projet dans une résolution. Toutefois, Mme Morin rappelle qu'en dépit de cette prise de position, c'est la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-l'or (MRCVO) et ultimement le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) qui prendront la décision. Parmi les enjeux cités dans la résolution, nommons entre autres la protection de l'esker, la quiétude au site autochtone Kinawit et les impacts pour certains utilisateurs de la forêt récréative.

Les gens continuent de se mobiliser et font du travail de leur côté :

- Il y a un comité de citoyens du chemin des Scouts qui s'est formé, et qui rencontreront la MRCVO. Leurs questions sont soumises et en attente. Ils attendaient les réponses pour déposer à nouveau.
- Mères au front et les organismes partenaires de la forêt récréative déposeront également.
- Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (site Kinawit) est en démarchage.

Mme Morin mentionne que la décision peut être longue à se prendre après la consultation publique, et que le reste du délai est très variable. Selon elle, ce qu'il reste à faire pour l'instant et à ce stade, c'est de rester vigilants.

M. Camil St-Hilaire applaudit la Ville de s'être prononcée sur les motifs évoqués. Cependant, il se dit préoccupé que la consultation se poursuive. Le prolongement de la durée de la consultation donne selon lui l'impression que d'autres instances vont se mobiliser pour décider. Pour sa part, une citoyenne ne comprend pas que la décision ne revienne pas aux citoyens. À ceci, Mme Morin répond que la Ville est en contact avec plein d'organismes, en vue que le projet ne passe pas. Mme Cornellier, quant à elle, rappelle qu'il faut voir la Ville comme un outil supplémentaire à la force citoyenne qui est en branle. La citoyenne ne voudrait pas que les doléances soient prises comme de l'inquiétude. Pour elle, les citoyens n'ont pas besoin de se faire faussement rassurer, mais bien d'être en sécurité. Mme Morin mentionne que tant qu'il n'y aura pas de réponses aux questions des citoyens, le Ministère devra s'ouvrir les yeux. Mme Cornellier invite la citoyenne à lutter avec les groupements de citoyens en place.

Vient un moment où les citoyens présents dans l'assemblée saluent le courage de la Ville de Val-d'Or d'avoir pris position en défaveur du projet de gravière. Les citoyens remercient aussi la Ville de les avoir entendus et d'avoir souhaité protéger la forêt récréative. Mme Morin remercie tout le monde pour ces commentaires constructifs, et passera le mot à ses collègues du conseil de ville.

M. Camil St-Hilaire fait ensuite un petit aparté : il trouve étonnant qu'en 2022, il y ait des restes de roches inutilisés sur les sites miniers. Il serait intéressant d'insister pour qu'il y ait un partenariat sérieux entre les mines, le ministère de l'Environnement et un contracteur qui pourrait récupérer tout ce gravier, un peu partout. Pour ce faire, il faudrait selon lui que les mines aient accès à de plus gros concasseurs qu'actuellement. Il lui apparaît que cette solution serait gagnante pour l'environnement. Certains demandent si la roche est contaminée; cela dépendrait des mines. Un citoyen affirme que de plus gros concasseurs ne seraient pas requis; ceux en place serviraient déjà au besoin de concassage. Ces équipements sont bruyants, fort heureusement, le concassage s'effectue normalement entre 7 h et 19 h selon les normes en vigueur.

- d) Consultation Petite pente de ski :** Aucune date n'a été encore fixée pour cette consultation; elle débutera fort probablement au début de l'hiver 2023. Le souhait de Mme Morin est que les gens du quartier, qui occupent déjà la petite pente de ski, soient consultés, puis d'étendre la consultation au reste de la municipalité. Le remonte-pente est vieillissant, les pièces sont difficiles à trouver et les réparateurs aussi. Bref, il est grand temps de penser à la suite. Va-t-on décider de conserver la pente pour l'apprentissage du ski, de la garder spécifiquement pour l'hiver ou de l'avoir ouverte 4 saisons? Mme Morin souhaite également obtenir des suggestions de développement pour ce qui entoure les pistes de ski.

Dans le développement de ce projet, Mme Morin souhaite partir d'aucun plan pour entendre tout le monde. Elle invite les gens dans l'assemblée à commencer à penser et à partager avec les autres leurs idées et les bons coups d'ailleurs. Tous les gens qui ont laissé leurs adresses courriel en début de rencontre sur la feuille de présence seront invités à ladite consultation.

Afin de rejoindre la clientèle plus démunie, M. Camil St-Hilaire propose de consulter les écoles, partenaires au travers lesquels ces gens deviennent plus accessibles.

- e) **Reconnaissance des organismes** : La Ville de Val-d'Or est reconnue pour soutenir les organismes sportifs, de loisirs, culturels et communautaires. Les organismes sont invités à déposer leurs projets ou leurs demandes de soutien financier généralement entre le 1^{er} octobre au 1^{er} novembre de chaque année. En juin dernier, une nouvelle politique de reconnaissance des organismes du milieu a été adoptée sur notre territoire valdorien, en raison de quoi la période de dépôt sera un peu décalée. La différence est que la nouvelle version de la politique prévoit de simplifier la démarche pour les organismes participants. En effet, les documents administratifs seront remplis et soumis aux trois ans. Quant aux projets, ils pourront être déposés chaque année par la suite jusqu'au renouvellement de l'entente. Mme Morin demande la collaboration de tous pour informer les organismes participants et les festivals du délai actuel et qu'il est normal de ne pas retrouver l'information sur le site web de la Ville. En plus de cette nouveauté, le développement communautaire, sportif et culturel, travaillent en parallèle à l'élaboration d'une offre de service pour les organismes qui ne sera pas financière. Cette initiative permettra d'offrir plus de soutien aux organismes qui n'auraient pas obtenu le financement espéré.

6. Affaires nouvelles / Questions et interventions du public

- **Hydrolux** : M. Camil St-Hilaire a entendu dire qu'une usine de transformation pour l'hydrogène s'installerait peut-être à Val-d'Or, ce qu'il craint et si c'est le cas, il voudrait savoir où se ferait l'installation. Il voudrait qu'une ressource vienne lui en parler. Mme Morin mentionne qu'il n'y a pas de projet déposé au niveau du conseil, mais qu'il y en aurait peut-être eu un au niveau de l'administration. Elle sait aussi que l'entreprise était intéressée de s'implanter à Val-d'Or, mais on est loin d'en être à ce point. Mme Morin informe aussi que l'entreprise Mirault avait également fait une demande à l'ancien conseil pour un projet de station d'hydrogène qui serait située à l'entrée Est de la Ville, non loin du Forestel, mais elle ne sait pas où cela en est rendu.
- **Plan d'urgence pour les produits dangereux** : La Ville de Val-d'Or a été la première à imposer des règlements aux industries. Suite à ses démarches auprès d'entreprises réticentes à dévoiler la liste de leurs matières potentiellement dangereuses, elle a gagné, solide réglementation à l'appui. Cette information est contenue par le Service des incendies dans le but de mieux protéger les citoyens et premiers répondants. Mme Morin explique que les produits les plus dangereux seraient concentrés davantage dans le parc industriel. Mme Morin demandera au chef pompier s'il peut venir faire une présentation à l'assemblée à ce sujet. Pour sa part, M. Camil St-Hilaire aimerait que l'information soit partagée au grand public. Il est d'avis que dans ce dossier, la Ville de Val-d'Or représente un modèle à imiter pour d'autres municipalités et qu'il faut que cette intervention sorte de l'ombre.
- **Stop et trottoir rue Lefebvre/Louise-Lemay** : L'on est conscient qu'il y a beaucoup de développement dans ce secteur pour mettre en valeur la Petite pente. Un citoyen mentionne qu'il a de jeunes enfants et qu'il ne permet pas à ces derniers de traverser à l'intersection des rues Lefebvre/Louise-Lemay menant au parc Belvédère, car il y a beaucoup de circulation et il craint pour leur sécurité. La question qui se pose : est-ce qu'on attend un accident ou on est préventifs et on installe un stop? Ce citoyen est aussi d'avis qu'il faudrait construire un trottoir jusqu'à la Petite pente.
- **Protection du terrain / Petite pente** : Le zonage de la Petite pente est récréatif, c'est à côté, le terrain est déjà ciblé comme Développement différé (DD). Un citoyen demande si la Ville a une stratégie pour protéger le terrain à côté de la Petite pente. Peut-on lui donner un statut particulier? Un autre citoyen demande à qui appartient ces terrains. Mme Morin répond qu'il s'agit en fait des derniers terrains municipaux. Tous les autres terrains appartiennent à du privé ou à la couronne ou ce sont des terrains humides où il n'y aura pas de développement. Cependant, la question de les protéger n'est pas si simple qu'elle en a l'air. C'est une question d'équilibre entre le besoin de préserver les espaces verts

en milieu urbain et celui de concentrer la population en urbanité, soit en développant ou en construisant des maisons ou des immeubles à logements.

Pour sa part, Mme Morin a la volonté de protéger le terrain d'à côté de la Petite pente, mais elle préfère avertir les citoyens que le temps requis pour faire les démarches sera long. Effectivement, la révision du plan d'urbanisme de la Ville, est pour elle une occasion rêvée pour les citoyens de se faire entendre, mais elle peut prendre d'un à trois ans. Toutefois, l'essentiel sera d'essayer de s'y inscrire.

Le Comité consultatif en environnement aura aussi à travailler avec l'urbanisme pour modifier certains règlements municipaux. L'addition des forces fera que l'on pourra protéger les secteurs davantage et de mieux cibler les secteurs que l'on souhaite développer, tout en restant vigilants.

Mais n'y aurait-il pas moyen d'agir avant la consultation? Telle est la question que beaucoup semblent se poser. Un citoyen demande si ce serait possible de passer au conseil municipal une motion temporaire pour protéger l'à côté de la Petite pente. Mme Morin devra le vérifier. Elle amènera les questions à ses collègues.

- **Petite patinoire** : Un citoyen demande s'il serait possible de prévoir l'installation d'un filet pour la sécurité des petits skieurs du côté de la Petite pente.
- **Déchets boul. Sabourin** : Une citoyenne aimerait faire installer pancarte disant qu'il est interdit d'y jeter des déchets ; mais il y en aurait déjà une. Elle vérifie s'il serait possible d'en poser une deuxième devant le parc à chien, en raison des nombreux déchets. L'on n'est pas certains que ce serait une bonne solution. Une discussion sur la sensibilisation des citoyens et le civisme s'amorce, et pour plusieurs, il faut prêcher par l'exemple, se responsabiliser. Mme Morin rappelle que le Service des communications de la Ville prépare des capsules d'information sur les sujets demandés. Mais au-delà de la publicité, c'est sur le bon jugement des gens vers lequel il faudra se tourner.
- **Secteur lac Simard /chemin du Twin** : Un citoyen mentionne qu'il connaît deux femmes (dont sa femme), qui remplissent plus d'un sac de déchets tous les jours. Lorsque la chasse commence, on dirait que ce sont les poubelles de restauration rapide qui traînent partout. Lui-même, il a rempli à ras bord sa boîte de pick-up de huit pieds deux fois de déchets. Mme Morin propose de faire installer une affiche sur laquelle il pourrait être indiqué la proximité des prochaines poubelles. Elle est d'avis que les messages positifs finiront, par la force des choses, à provoquer le changement souhaité.
- **Chemin du lac Simard / parties brisées** : Le citoyen demande à ce que les bouts de chemin qui ne sont pas bien entretenus soient réparés. Il dit avoir parlé déjà parlé auprès de plusieurs intervenants, mais qu'action n'a pas été prise. Mme Morin prendra ses coordonnées à la fin de la rencontre afin de pouvoir acheminer les éléments de réponses au citoyen.
- **Dépotoir / Chemin du Twin** : Un citoyen demande à ce que la ville soit plus transparente par rapport au développement de ces projets. Il cite l'exemple du dépotoir sur le Chemin du Twin qui à l'état de projet, n'était pas prévu pour être à cet emplacement. Il aurait aimé que les résidents soient informés d'avance et puissent réagir. Mme Morin avise que dans certains projets, la Ville n'est pas toujours informée en premier. Elle est consciente qu'il existe encore un certain hermétisme à l'intérieur des services municipaux. Les élus n'ont pas toujours l'information, parfois ce sont les employés qui sont les plus au courant.
- **Lac Simard / Limite de vitesse** : Un citoyen demande d'avoir une affiche permettant de protéger les enfants pour contrôler la limite de vitesse qui lui semble très élevée.
- **Chemin de la Baie / circulation des motocross** : Un citoyen mentionne que le chemin est très dangereux en raison des motocross qui circulent, et qu'il faudrait une roulière sur le bord pour ceux qui sont à vélo.

- **Vol de matériel** : M. Camil St-Hilaire a été témoin du vol de matériel de la Ville. Mme Morin l'invite la prochaine fois à porter plainte. Le canal le plus efficace pour ce faire demeure celui de la Sûreté du Québec. Plus on leur donne de l'information, plus c'est justifié de procéder à des arrestations ou de faire de la surveillance.
- **Plaintes / gestion des plaintes** : Quant aux gens qui contreviennent aux règlements en général (abris tempos, arrosage, etc.), M. Camil St-Hilaire voudrait plus d'interventions de la Ville, sans avoir à porter plainte. Quant à elle, Mme Cornellier partage le même avis : les citoyens ont déjà plusieurs luttes à mener sans avoir à photographier leurs voisins commettre des infractions. Un autre citoyen souhaiterait que les gens en autorité fassent plus de contrôle, tout en permettant moins le laisser aller. Sans abuser des contraventions, serait-ce possible de donner plus d'avis?
- **Association des traumatisés crâniens** : Un citoyen demande si la Ville pourrait l'aider dans sa collecte de fonds. Mme Morin répond que c'est l'organisme qui doit le demander, et qu'elle ne peut engager personnellement les services de la municipalité.

Mme Frédérique Cornellier, conseillère de quartier représentant Mères au front, procède à la lecture de ses sujets :

- **Développement de projets / études environnementales** : Pour Mme Cornellier, il devient important que la Ville dépose des études environnementales pour chaque projet d'envergure qui est développé. Par contre, il ne serait pas nécessaire de procéder ainsi pour un projet culturel sans incidences.
- **Activités estivales** : Mme Cornellier dit un gros « Bravo! » aux nombreuses initiatives qui ont eu lieu en ville depuis cet été : la nouvelle règle pour favoriser les abeilles, l'incitatif de laisser pousser pelouse, le nouveau tipi au parc Bérard et la murale florale, pour ne nommer que celles-là. Niveau culturel et artistique, elle trouve que plein d'activités ont été mises de l'avant au centre-ville, ce qui aura facilité l'accès aux familles, tout en contribuant à dynamiser le cœur de la ville. Elle félicite tous les efforts d'organisation. Mme Morin se dit fière de pouvoir noter ces bons coups au procès-verbal, une fierté qui est partagée par les gens présents.
- **Halloween centre-ville** : Mme Cornellier se dit très heureuse de la tenue de cette activité organisée par le Regroupement des gens d'affaires du centre-ville à laquelle la Ville participe.
- **Idée d'un budget participatif** : La conseillère reviendra une autre fois sur ce sujet.

7. Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil aura lieu mercredi le 18 janvier 2023.

8. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Frédérique Cornellier de lever la rencontre à 21 h 03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2022-10-04

CHANTAL GAIGNARD
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE